



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

syndics

Question écrite n° 98256

Texte de la question

M. Gilles Bourdouleix appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur la gestion des copropriétés en général et sur les abus des syndicats de copropriété, en particulier. Parmi les questions de copropriété, il y a notamment la problématique de la transparence de la gestion et donc de sa performance. Chargés de la gestion et de la conservation des parties communes d'une copropriété, les syndicats professionnels facturent leurs services à des tarifs au-delà de ceux du marché sans que les copropriétaires ne puissent contrôler efficacement la réalité de ces dépenses. Nombreux sont ceux qui souhaitent que des dispositions soient prises afin d'améliorer la transparence de gestion des syndicats de copropriétés et rétablir un climat de confiance dans les copropriétés. Il lui demande dès lors sa position sur le sujet et s'il entend proposer une réforme et dans quel délai.

Texte de la réponse

La transparence des syndicats dans leur gestion constitue l'une des thématiques traitées dans le cadre de l'avant-projet de loi relatif à la réforme de l'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilière, qui concerne l'ensemble des professionnels de l'immobilier. Cet avant-projet est piloté par le ministère de la justice et des libertés. Dans ces conditions, le secrétariat d'État au logement n'entend pas proposer un projet de réforme concurrent, mais simplement poursuivre le travail sur cet avant-projet de texte en collaboration avec le ministère de la justice et des libertés.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Bourdouleix](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98256

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 645

Réponse publiée le : 8 mars 2011, page 2325